



## Demande de maladie professionnelle

Par **19081956**, le **11/02/2009** à **11:39**

J'ai une scoliose lombaire dextroconvexe droite 38° et dorsale 35° ainsi qu'au niveau des cervicas. J'ai été classé inapte en 1998, suivi un reclassement à nouveau tenté de travailler mais, hélas, mes problèmes de santé ont persisté et se sont aggravés. A ce jour je passe en invalidité 2ie cat. J'ai donc fait une demande de maladie professionnelle car, j'estime que la pénibilité de mon travail pendant 20 ans travail y est pour beaucoup. J'ai travaillé en alimentation et en confection et j'ai effectué toutes les tâches en rapport. C'est à dire énormément de port de charges très lourdes. Ma scoliose a toujours été évidente puisque j'ai évidemment une gibosité, mais on ne m'a jamais mis en garde. J'ai eu une interdiction totale et brusque en 1998. Aujourd'hui âgée de 53 ans je rencontre des problèmes au quotidien. Est-on invalide avec une telle scoliose à 17 ans ? suis je en droit de demander une invalidité.  
Salutations respectueuses  
Merci

Par **julius**, le **11/02/2009** à **19:37**

D'abord BONJOUR,

Malheureusement , et à ma connaissance (d'autre me contrediront ) , les problèmes dorsaux sont rarement pris en compte comme maladie professionnelle.